

**DELIBERATION N° 33/2019
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ETRANGER**

Séance du 26 novembre 2019

Protocole transactionnel

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Le conseil d'administration approuve la transaction entre l'AEFE et un personnel de droit local du Lycée Charles Lepierre de Lisbonne et autorise le directeur à signer le protocole correspondant donnant lieu au versement d'une indemnité de 61.700 € à l'intéressé pour solde de tout compte.

Le protocole est joint en annexe.

Nombre de votants : 19

Pour : 14

Contre : /

Abstention : 5

Fait à Paris, le 26 novembre 2019

La présidente par intérim
du conseil d'administration de
l'AEFE



Laurence AUER